

### **Le seul changement – le changement climatique. Pour un éco-syndicalisme de classe**

La 28e Conférence des Parties sur le climat des Nations Unies (COP 28) qui s'est tenue à Dubaï a adopté, après 15 jours de discussions intenses, un accord mentionnant pour la première fois de l'histoire des COP la **nécessité de sortir des énergies fossiles**.

En effet, l'accord de la COP28 a mis l'accent sur la transition, sur l'idée de s'éloigner des énergies fossiles plutôt que d'acter une sortie claire. À ce jour, seule la "réduction" du charbon avait été adoptée à la COP26 à Glasgow en 2021. En revanche, ni le pétrole ni le gaz n'avaient jamais été désignés expressément. **C'est donc une réelle avancée de les mentionner.**

Mais ne nous trompons pas, **l'activité des industriels « fossiles »**, fortement présente à la COP 28, ne va pas être affectée à court terme. Le seul exemple depuis l'Accord de Paris en 2015 (COP 15) d'une remise en cause des droits d'exploitation de ces industries, c'était la loi Hulot en France qui interdisait tout nouveau projet qui a été vidé de sa substance par les dérogations multiples. À ce jour Total Energies (bien accrédité pour participer à la COP 28) a amorcé une soixantaine de projets d'exploration de nouveaux gisements pétrogaziers.

**Le poids des lobbys industriels prime encore et toujours sur l'intérêt général écologique et sociétal.** Pourtant, l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement planétaire au cours du XXIe siècle à 1,5°C permettrait d'éviter la multiplication des catastrophes naturelles et de crises sociales.

Au-delà des grands discours, il faut des actes et donner l'exemple en stoppant :

- Les projets de huit nouveaux forages pétroliers dans les landes, alors que l'exploitation doit s'arrêter progressivement en France d'ici 2040.
- Le projet anachronique de l'autoroute A 69 Toulouse-Castres.

Pour la première fois dans le processus d'une COP est intégrée la « *reconnaissance au droit du travail* » pour la transition juste, et la reconnaissance de la « *protection sociale* » comme nécessaire aux politiques d'adaptation. Pour la FERC CGT il s'agit là de véritables avancées pour les travailleuses et travailleurs du monde entier si ces reconnaissances sont effectives.

La CGT FERC a adopté lors de son dernier congrès en mai 2023 une feuille de route sur l'urgence écologique et sociale et continuera à travailler au quotidien dans l'objectif de justice sociale et écologique contre des politiques écocides qui ne respectent pas ni la vie, ni la santé des travailleurs et travailleuses.

Montreuil, le 10 janvier 2024